



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2012-2013 - (Trimestriel) Déc. Janv. Fév. #2

Berryer
Saint-Nicolas
Rentrée solennelle de la Conférence
du jeune barreau de Bruxelles
Dossier Avocats Sans Frontières
Mini-recyclages
Cycle culturel

Avocat stagiaire en 1ère année ? Vous avez **DROIT** à nos offres exclusives.

ing.be

ING 



**Ouvrez un compte à vue ING et tentez
votre chance de remporter un iPod shuffle*.**

ing.be/privalis

* Tombola iPod organisée au profit de Child Focus en collaboration avec ING Belgique (tombola approuvée par l'AR 27/07/2011). La tombola est réservée aux avocats stagiaires en première année de stage, qui ouvrent un ING Lion Account ou un Compte Vert ING à usage privé entre le 01/07/2012 et le 31/12/2012 (sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel) et qui réalisent un minimum de 50 opérations (de crédit ou de débit – voir définitions ci-après) avec au moins une opération chaque mois pendant 6 mois. Le mois d'ouverture du compte n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre d'opérations. La participation à la tombola est automatique du fait de remplir les conditions précitées. Par opérations de débit, on entend : retraits et paiements par carte de débit, domiciliations bancaires, instructions permanentes, virements. Par opérations de crédit, on entend : virements. L'ING Lion Account ou le Compte Vert ING doit en outre demeurer ouvert le mois qui suit la fin de la période de référence servant de base pour le calcul du nombre d'opérations. Tombola réservée aux avocats stagiaires qui n'étaient pas encore titulaires d'un ING Lion Account ou d'un Compte Vert ING au 30/06/2012. Lot du concours : 30 iPods shuffle. Un seul iPod shuffle offert par personne. Si plusieurs personnes sont titulaires du compte ouvert, un seul lot sera adressé pour le compte. Date du tirage : 02/08/2013. Les gagnants seront avisés personnellement par courrier à partir du 09/08/2013. Vous pouvez consulter le règlement, les conditions et les modalités sur ing.be ou les obtenir sur simple demande dans toutes les agences ING. iPod est une marque déposée d'Apple Inc.

Les services Privalis d'ING sont réservés aux professions libérales juridiques.

ING Belgique SA, Banque - Siège social : avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles. RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393. - BIC: BBRUBEBB – IBAN: BE45 3109 1560 2789.
Editeur responsable : Inge Ampe, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles, Belgique – 705837F – 07/12

ING 

Sommaire

Dossiers

10 Avocats Sans Frontières –
20 ans déjà

Activités

13 Rentrée solennelle de la
Conférence du jeune barreau
de Bruxelles
15 Colloque
16 La Berryer
17 Mini-recyclages
19 Après-midi Saint-Nicolas
19 Palais littéraire et artistique

20 Visite guidée de l'exposition
Permeke

20 Visite de la maison particulière
20 Visite d'un atelier d'artiste
23 Voyage en russie

Cultures croisées

21 Les coups de cœur d'une libraire
22 Woody Allen : «to rome with
love»
23 Lasne au-delà des clichés
24 Côté resto
25 Agenda culturel
20 La minute investissement

Echos

04 Compte rendu de la régates
05 Compte rendu du championnat
de karting
06 Compte rendu Etretat
08 Compte rendu de l'accueil
des stagiaires
09 Compte rendu 1^{ère} réunion FIDH

Editorial #2



Chers confrères,

L'été est terminé, l'automne bien entamé et l'hiver frappe à nos portes.

Trois mois déjà. Diantre, que le temps passe vite à vos côtés !

Le plus beau compliment que l'on puisse faire à la Conférence, c'est un sourire. Et des sourires, il y en a eu. A la barre d'un voilier, au volant d'un bolide, à la cime d'une falaise, aux abords de notre vestiaire, aux alentours d'un théâtre, voire même sur les bancs de la formation permanente.

Rencontres, découvertes et partages étaient au rendez-vous et vos sourires nous ont donné envie d'en faire tellement plus.

Alors, en route pour de nouvelles aventures.

Il se murmure dans les méandres du palais que le grand Saint-Nicolas viendra ce 5 décembre au vestiaire. Alors, ne ratez pas cette occasion de faire découvrir les lieux à vos enfants, sages ou moins sages.

Et puis, que serait un mois de décembre sans ses gladiateurs de l'éloquence ? J'ai, d'ores et déjà, le plaisir de vous annoncer que la conférence Berryer se tiendra le 13 décembre et accueillera notre tout fraîchement émoulu vice-premier ministre.

Et pour clôturer l'année, notre cycle culturel nous mènera à l'exposition Permeke, expressionniste flamand unique en son genre.

Après quelques vacances bien méritées, nous vous attendons tous pour un grand moment de la vie de notre barreau, la rentrée solennelle. Christophe Marchand, notre orateur de rentrée, vous fera vibrer à l'occasion d'un discours engagé avant de laisser la place au cocktail du

bâtonnier.

Exceptionnellement, la salle des pas perdus sera remplacée cette année par les Musées royaux d'Art et d'Histoire, au Cinquantenaire, et le cocktail sera suivi d'une soirée endiablée au Gotha. Ce futur haut lieu des soirées bruxelloises nous permettra de continuer la fête jusqu'à l'aube.

Viendront également remplir vos agendas un palais littéraire et artistique qui vous emportera de la Grèce antique aux cathédrales, et d'Icare à Saint-Omer, puis quelques visites d'ateliers d'artistes et de collections privées.

Les amateurs de formation permanente ne seront pas en reste avec notamment des mini-recyclages sur le bail commercial, la cyber-surveillance et les successions et, pourquoi pas, un colloque de droit pénal sur ces mystérieuses infractions TVA.

Enfin, l'engagement, notre engagement. Les projets deviennent des actes et notre cellule de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme prend forme.

Nous vous en parlerons dans ce périodique avant de vous présenter une autre association très active dans ce domaine. Comment, en effet, ne pas mettre à l'honneur « Avocats sans frontières » pour ses vingt ans d'existence.

Alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

Votre bien dévoué,

Vincent BODSON

Compte- rendu

Régate à Nieuport

« C'est pas l'homme qui prend la mer, c'est la mer qui prend l'homme » (refrain connu, Renaud bien sûr). Nous, la mer (du Nord), elle nous a pris un samedi de septembre à Nieuport. Imaginez le spectacle : le « soleil donne » (Voulzy), un ciel bleu mais pas trop, une mer couleur « éléphant gris-vert » (Souchon), un joli clapot, 10 à 15 nœuds de vent d'ouest (juste assez pour s'amuser mais pas trop pour ne pas incommoder les apprentis « voileux ») et des dizaines de bateaux sur l'eau profitant de ce magnifique week-end d'arrière-saison. Parmi eux, cinq voiliers affrétés au profit de l'association « Force Douce » qui vise, par la pratique de la voile, au développement personnel des jeunes en difficulté physique, mentale ou sociale. A leur bord, des avocat(e)s (sans toge et même pas en ciré, pour la plupart). Certains sont des marins confirmés. D'autres découvrent. « La plaisance, c'est l' pied (marin de préférence) » (Renaud à nouveau).

Quelques minutes après 14h00 (on est rarement ponctuel le week-end), c'est parti pour une régate aussi amicale que sportive. Premier bord au près (le vent devant). Retour au portant (le vent derrière). Puis allez et retour entre deux bouées en face de l'estacade de Nieuport. « Le vent nous portera » (Noir Désir). Ambiance à bord, genre course au large pour marin d'eau douce : « On borde ! ». « Loffe un chouia ». « On est en course, on reste concentré ». Traduction en langage de terriens : « Tire sur la rouge ! Laquelle ? Celle-là ? Non l'autre ! » « Pousse légèrement sur ta barre ! ». « Arrêtez de bronzer et préparez-vous à virer ».

L'histoire ne retiendra pas (mais les participants certainement) que c'est un Class 40 skipité par Denis Van Weynbergh (concurrent de la mythique Route du Rhum en 2010 et de la dernière transat Québec/Saint-Malo avec un équipage composé de diabétiques) qui, moins de deux

LE BARREAU PREND L'EAU

heures plus tard, franchit en tête la ligne d'arrivée entre les estacades et qu'une lutte acharnée opposa sur le dernier bord, pour la deuxième place, un First 47.7 et un MOD 35 (lequel emporta la course en temps compensé).

Après l'effort, le réconfort. « Donne du vin aux marins » (librement adapté de Moustaki). Apéritif sur les bateaux (on a rarement vu autant de monde sur (et dans) un First 47.7, même au mouillage). Re-apéritif dans les dunes pour admirer le coucher de soleil. Repas détendu et agréable dans un restaurant sur la digue. Remise des prix. Et il se murmure que les plus vaillants ont ensuite repris le bateau pour une dernière ballade en mer. « La nuit, barrer les étoiles » (Souchon, à nouveau).

Didier WILLERMAIN

Compte-rendu KARTING



A gauche de la piste en deuxième ligne, j'attends les ordres du starter. Autour de moi, quatorze karts dont les moteurs tournent au ralenti. Plus personne d'autre sur la piste. Devant nous, le public debout, s'est rassemblé pour encourager les pilotes, pour applaudir celui qui sera en tête au premier tour, pour voir celui qui sera envoyé dans les pneus au premier virage. Etrange sensation que d'attendre au milieu de cette piste sécurisée, fermée sur laquelle tous les regards se concentrent. Le casque étouffe les bruits et réduit le champs de vision. Isolé dans votre bulle, vous êtes l'acteur. Le drapeau s'abaisse, le pied droit s'enfonce, le kart s'ébroue. On voudrait déjà avoir l'avantage mais les autres karts sont à vos côtés. L'entrée du tunnel est

un entonnoir mais tout se passe bien. Chacun prend sa place dans la file indienne. Sortie du tunnel, on cherche déjà l'ouverture, freiner, ne pas dérapier, favoriser l'accélération, surtout ne pas dérapier. Longue courbe à gauche, freinage puissant. On plonge à la corde, les deux karts se bousculent, flan contre flan. Placé à l'extérieur, le concurrent doit s'incliner. On ferme la trajectoire au virage suivant afin qu'il ne puisse à son tour « faire l'intérieur ». Une place de gagnée ! Ne pas dérapier, rentrer tôt dans le virage qui commande la ligne droite, favoriser l'accélération. Enchaînement de petits virages et on coupe la trajectoire du concurrent à la sortie. C'est mon ami Patrick Dewolf qui n'insiste pas. Une autre place de

gagnée ! Le premier tour est bouclé et les cinquantenaires du conseil de l'Ordre sont seconds malgré leurs 90 kilos de moyenne. L'honneur est sauf. Maintenant, il faut aller chercher Baker & Mc Kenzie. De virage en virage, l'écart ne grandit pas. Alors allons-y comme au bon vieux temps. A l'attaque, tout le temps à l'attaque. Voilà les premiers attardés, vite, on bouscule, on dépasse, on se fait taper, ça passe. Où est Baker ? Plus personne ! Mais qu'est ce qu'ils fument dans cette association ? Et Grégory Lebrun n'a même pas encore pris le volant. Mais le souffle commence à manquer. Juan Leclercq me relaie, puis notre bâtonnier lui-même. A voir l'état dans lequel ce dernier se trouve à sa descente, on peut se

demander s'il n'a pas en même temps grimpé le Tourmalet et confectionné le budget de l'Ordre. Nouveau relais en bagarre avec Vincent Bodson, notre président, et Gil Knops, devenu un véritable Cador de la piste. Et tout cela se terminera dans les pneus du bord de piste. Sorti par une jeune consoeur, qui, disons, ne m'avait pas vu ou plutôt n'a pas voulu me voir au grand rire de Vincent et de Gil. Mais qu'importe, le plaisir de cet événement fut total et, le spaghetti couronnant la soirée et la remise des prix fut un vrai bonheur...

Bon, non, peut-être pas le spaghetti !

Stéphane BOONEN

Compte- rendu ETRETAT



La Conférence du jeune barreau est par excellence le lieu où la confraternité se conjugue avec convivialité.

Outre ses activités scientifiques et culturelles, la Conférence organise chaque année son traditionnel « week-end de détente ».

Cette fois encore, la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous en Haute-Normandie, à Etretat.

Les confrères avaient quitté la robe pour une tenue plus colorée, décontractée, et s'étaient apprêtés à vivre des moments inoubliables...

Accueillis en soirée la vendredi 28 septembre par le président Vincent

Bodson, les soixante participants se répartirent bientôt entre les trois hôtels et le gîte qui leur avaient été réservés.

Très vite, ils se retrouvèrent sur une terrasse pour entamer les libations, avant de poursuivre par l'apéritif et le traditionnel dîner d'accueil, dans une atmosphère agréablement animée.

Le samedi matin, un programme minutieusement préparé nous permit de découvrir les falaises d'Etretat et leurs « portes » classées Grand Site National.

La promenade guidée nous mena du centre du village au sommet de la falaise « d'Amont » où, adossés à la Chapelle-de-la-Garde, protectrice des marins, nous eûmes le plaisir d'admirer, sous un soleil

lumineux, la vitalité d'une mer d'émeraude porteuse d'écume et d'embruns.

Fascinés, nous étions nombreux à imaginer d'illustres prédécesseurs, artistes, peintres, écrivains, compositeurs, cinéastes, ces Courbet, Monet, Boudin, de Maupassant, Gide, Leblanc, Offenbach, Lelouche, ... un jour soumis comme nous, à la magie du spectacle.

Pour ajouter à l'euphorie, toujours face à la plage de galets qui couronne l'océan, les membres de la commission servirent l'apéritif avant de nous conduire déjeuner sur la falaise « d'Aval » qui offre une vue splendide sur l'Arche, l'Aiguille, la « Manneporte »...

L'Aiguille, haute de 70 mètres, rendue



célèbre par Maurice Leblanc dans son roman « Le mystère de l'aiguille creuse », censée abriter le trésor des rois de France mis à jour par Arsène Lupin en personne, ne manqua pas de piquer plus encore l'imagination réjouie d'une bonne partie de l'assistance.

Diverses activités suivirent...

Balades sur les sentiers balisés de la falaise, initiation au golf sur le plus beau terrain de France (selon les Etrétatais) - parcours aventure particulièrement musclé ou visite du Palais Bénédicte à Fécamp, le tout émaillé de quelques dégustations...

Le banquet du samedi soir se tint au bord

de l'océan. Y furent servis fruits de mer, trilogie de poissons, tarte « yportaise » et autres mets de légende.

Il fut clos par les incontournables « toasts » empreints d'humour et de tendresse de notre cher président, du bâtonnier Michel Vlies, et de notre confrère, Jean-Marie Letier qui fêta avec son épouse, son quinzième « petit week-end ».

Les conversations se poursuivirent tard à la villa « Marie-Louise », autour de quelques Bénédictines, dans une ambiance toujours féerique, sous une lune bienveillante...

Le lendemain matin, certains membres partirent à la découverte de goélands

argentés et de pluviers dorés, tandis que d'autres préférèrent dévaliser les boutiques et les épiceries fines.

En fin de matinée, la villa « Marie-Louise » nous accueillait une dernière fois pour un buffet campagnard sur une terrasse ombragée, non loin de la falaise de craie blanche, inondée d'une douce lumière...

C'est l'image qu'avec beaucoup d'autres, je conserverai de ce beau week-end.

Merci Vincent, et sa super commission pour ces instants privilégiés...

Colette FRAITEUR

Compte- rendu

DE L'ACCUEIL DES STAGIAIRES



Assez curieusement, ma soirée d'accueil des stagiaires n'a pas débuté par la traditionnelle visite du Palais dont les éloges n'ont pas manqués, mais par un bar glauque de la rue de Livourne dans lequel j'ai retrouvé quelques amis. Aucun de nous n'ayant eu l'occasion de disposer d'une journée complète, nous avons décidé de rattraper notre retard sur les participants à la visite en nous retrouvant entre nous 30 minutes avant de découvrir cette soirée entre jeunes avocats.

J'avais un peu d'appréhension quant au fait de me retrouver entouré de jeunes stagiaires, à manger des sandwiches mous pendant deux heures. C'est néanmoins avec beaucoup de plaisir que j'ai découvert une atmosphère beaucoup plus conviviale que je ne l'imaginais. Près d'une

centaine de personnes étaient présentes, avec pour seule envie de découvrir celles et ceux qui partageraient désormais leur métier. Et si les rencontres furent aisées, alors même que nous ne nous étions pour la plupart jamais vus, ce fut notamment grâce aux membres de la Conférence qui n'hésitaient pas à venir discuter avec nous de nos premières impressions et qui contribuèrent grandement à instaurer l'atmosphère détendue qui régna pendant toute la soirée. On retiendra notamment un buffet délicieux, composé de sushis, de salades de pâtes et d'autres mets, et la bienveillance des serveurs, toujours prompts à remplir nos verres. Des discussions classiques sur les différences de travail entre nos cabinets respectifs, aux plus absurdes sur les constructions en briquets à exposer dans le vestiaire,

toutes les rencontres furent agréables et malheureusement toujours trop courtes. Un seul regret : que le dîner se soit achevé à 23 heures. Heureusement, les estaminets encore ouverts à cette heure-là ne sont pas rares, et il m'est revenu que la soirée put continuer de plus belle dans un petit karaoké, où le bâtonnier aurait même partagé le micro avec quelques stagiaires fraîchement assermentés !

Pierre BOURGEOIS

Compte-rendu

de la première réunion

FIDH



Le 20 janvier 2012, la Conférence du jeune barreau a conclu un accord de partenariat avec la Fédération internationale des droits de l'homme. Il lui restait à le mettre en oeuvre.

Un appel aux volontaires a donc été lancé dans le précédent numéro du périodique de la Conférence pour constituer une cellule FIDH-CJBB dont la première réunion s'est tenue le 19 septembre 2012. Les profils des bénévoles qui ont répondu à l'appel sont divers. Certains sont stagiaires, d'autres ont des années d'expérience au sein de grands cabinets d'affaires. Certains ont déjà une formation en droits de l'homme, la plupart n'en a aucune. Mais la motivation est immense chez chacun.

Le 11 octobre 2012, une

première réunion de travail s'est donc tenue. Maîtres Valérie KLEIN, Jean-Pierre TAI, Alice GILLOT, Tamara LEIDGENS, Charlotte CRUCIFIX et Katia MELIS y étaient présents avec enthousiasme. Ce groupe a pour objectif d'aider bénévolement Maîtres Walter VAN STEENBRUGGE et Christophe MARCHAND qui travaillent en *pro bono* sur un dossier présentant des questions importantes relatives à la défense de droits fondamentaux. Plus spécifiquement, ils se sont attelés à la rédaction d'un rapport relatif à l'état des procédures menées à travers le monde par les survivants de l'enfer carcéral de Guantanamo Bay.

Sans révéler le contenu du dossier (couvert par le secret professionnel) il concerne une plainte déposée par un citoyen belge, né à Anvers,

qui fut transféré, en mars 2002, d'une prison afghane vers le centre de détention de Guantanamo Bay. Il y restera enfermé durant plus de trois ans et y sera sévèrement torturé. Le 25 avril 2005, il fut finalement ramené en Belgique. Le 22 novembre 2011, ses avocats ont alors déposé une plainte avec constitution de partie civile de 69 pages fondée sur les articles 136quater, 136septies, 4° et 5° du Code pénal entre les mains d'un juge d'instruction bruxellois. Les faits ont en effet trait à des crimes de guerre.

Les avocats du plaignant ont toutefois besoin de connaître la situation d'autres procédures «GUANTANAMO» introduites dans d'autres Etats (France, Allemagne, Australie, Grande-Bretagne, Espagne,...) afin de « nourrir » le dossier bruxellois. Ce travail a été

réparti entre les membres du groupe en fonction de leurs connaissances linguistiques qui présentent un intérêt tout particulier pour ce travail de recherche.

Une deuxième réunion du groupe de travail « GUANTANAMO » s'est tenue le mardi 20 novembre 2012 au secrétariat de la Conférence du jeune barreau.

D'autres dossiers suivront. Il y a peu la Fédération internationale des droits de l'homme recherchait en effet un volontaire pouvant se rendre en urgence à Dar Es Salaam en Tanzanie pour procéder à l'écoute d'un témoin clef dans le procès en cours au Congo en présence d'un confrère congolais.

Avis aux amateurs !

Renaud VANBERGEN et
Christophe MARCHAND

AVOCATS SANS FRONTIÈRES FÊTE SES 20 ANS : UNE VISION CONCRÈTE DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LE MONDE !

DOSSIER ASF

Interview de M. le bâtonnier Pierre Legros, de Mme Francesca Boniotti et M. Gilles Van Moortel réalisée par Gil Knops

Il y a exactement vingt ans, des avocats et des bâtonniers de différents pays lancent l'idée de créer Avocats Sans Frontières. Un groupe d'avocats belges, menés notamment par le bâtonnier Pierre Legros, la concrétise lors de la rentrée solennelle du barreau de Bruxelles de 1992. Quelques mois plus tard, avec un modeste budget de 250 euros octroyé par les deux ordres bruxellois, l'asbl Avocat Sans Frontières voit le jour. Aujourd'hui, Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale à part entière et s'est considérablement développée. 18 personnes

travaillent au siège de l'organisation, situé près de la Porte de Namur à Bruxelles. Depuis les bureaux d'ASF, plus d'une centaine d'autres volontaires sont engagés sur le terrain dans des projets en RD Congo, en Ouganda, en Tunisie, au Népal, au Tchad, ou encore en Colombie. Bilan d'un engagement concret pour plus d'accès à la justice dans le monde.

« La promotion des droits humains a commencé avec l'ère des pétitionnaires qui dénonçaient les violations des droits de l'Homme en signant des pétitions », explique Me Legros, co-fondateur

d'ASF. « Ensuite vint l'ère des observateurs ; ceux-ci se rendaient aux quatre coins du monde afin de rendre compte de ces violations. Avec ASF débutait une nouvelle ère, celle des praticiens. » A l'origine, ASF s'inscrit pleinement dans la foulée du sans-frontiérisme. Cette appartenance ressort clairement du message qu'adressa Bernard Kouchner à ASF en 1994:

« Nous sommes respectueux des souverainetés et des compétences judiciaires de chaque Etat (...). Nous exigeons seulement qu'elles s'exercent de manière plus humanitaire et donc plus humaine. Un gouvernement

qui n'a rien à cacher ne saurait soustraire une victime au stéthoscope du médecin, ou un justiciable au conseil d'un avocat appelé ».

Depuis, ASF poursuit son action pour la défense des droits de l'Homme et l'amélioration de l'accès à la justice, en particulier pour les plus vulnérables : femmes, mineurs en conflit avec la loi, personnes en détention illégale, victimes de violences sexuelles ou de crimes internationaux...

La partie visible de l'iceberg

L'aventure ASF est avant tout une aventure

humaine. Au début, il s'agit d'avocats - souvent belges - qui effectuent des missions d'assistance dans le cadre de projets tels qu'Avocat pour avocat. Sur le terrain, ces acteurs assistent ou défendent de manière ponctuelle des personnes se trouvant dans l'incapacité de se défendre devant un tribunal indépendant et qui sont confrontées à des violations flagrantes de leurs droits.

En 2010, ASF crée le réseau

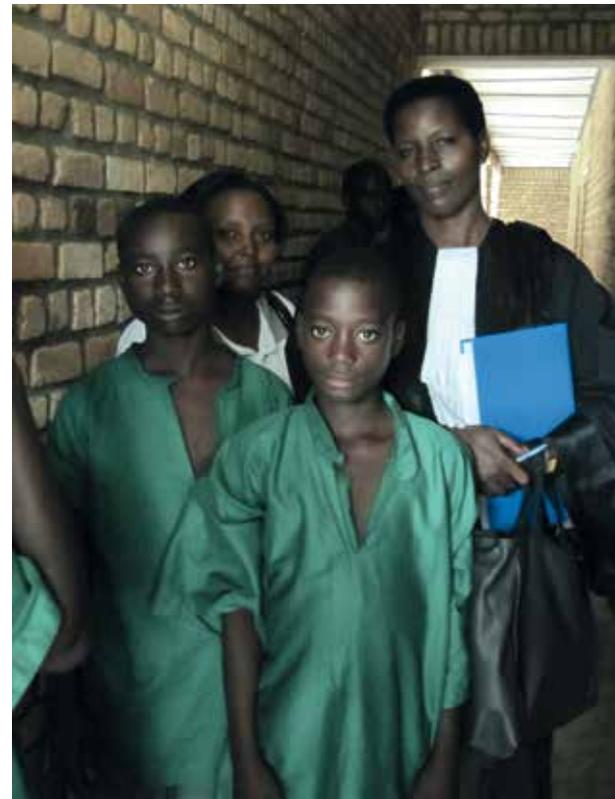
International Legal Network, qui rassemble aujourd'hui plus de 500 praticiens du droit disponibles pour des missions de formation, d'analyse juridique ou d'observations de procès. A titre d'exemple, Me Hanan Talbi, du barreau de Bruxelles et Me Delphine Gessara, avocate congolaise, représentent les frères et sœurs de l'activiste Floribert Chebeya dans un procès en cours à Kinshasa et qui fait l'objet d'une importante attention tant de la part de la

communauté internationale que des médias.

« *Ce type d'intervention ponctuelle n'est que la partie visible de notre travail* », précise la Directrice générale d'ASF, Mme Francesca Boniotti. « *La plupart de nos actions s'inscrivent dans le cadre de programmes structurés, parfois transnationaux et en partenariat avec des acteurs locaux* ». Ainsi, début 2012, ASF et la East Africa Law

Society lancent un vaste projet de soutien et de protection des défenseurs des droits de l'Homme dans cinq pays africains. Cette initiative est une réponse aux besoins d'assistance d'avocats et autres défenseurs des droits de l'Homme qui sont souvent les cibles des pouvoirs locaux. En effet, bien que des efforts pour la démocratisation en Afrique centrale et orientale aient été réalisés, la situation de ces défenseurs reste préoccupante : intimidations,

Malgré les violences qui frappent les populations à l'Est de la RD Congo, la justice continue à faire son travail, avec le soutien d'ASF. Ainsi, le Tribunal militaire de Bunia condamne à perpétuité Kakado Tshopena, fondateur d'une milice armée en Ituri, pour crimes internationaux. Bunia, RD Congo, 2010 © ASF / T. Mukendi



Après plusieurs mois de détention préventive, deux garçons de 12 et 13 ans accusés pour viol comparaissent enfin devant la Chambre du conseil. Grâce à Me Suzanne Bukuru, avocate au barreau de Bujumbura et collaborant avec ASF, ils bénéficient d'une assistance judiciaire. Palais de Buzanza, Burundi, 2012 © ASF / H. Talbi



Pour les justiciables les plus pauvres, le droit d'accéder à la justice est trop souvent irréalisable. C'est le cas au Népal, où travaille ASF et dont un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté © ASF / J. Fournier.

enlèvements, arrestations, « fausses » procédures criminelles, meurtres sont autant de pratiques courantes utilisées à leur encontre.

L'accès à la justice : la clé d'un développement durable

Pour Avocats Sans Frontières, l'instauration d'un état de droit est un préalable

incontournable à l'émergence d'une paix durable, à l'éradication de la pauvreté et à un développement économique et social durable. Afin d'assurer la pérennité d'un système démocratique, il est donc indispensable de résoudre les conflits en suivant les procédures d'un système judiciaire indépendant, juste et équitable - autant

pour les conflits en matière pénale (violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales) qu'en matière civile (conflits conjugaux, successoraux, fonciers, ...).

« *Notre objectif est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice*

indépendante et impartiale », poursuit Mme Francesca Boniotti. « *Cette justice doit être capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux - civils et politiques, économiques et sociaux -, dont le droit au procès équitable tel qu'énoncé à l'article 6 de la CEDH* ».



Me Delphin Gessara, avocat collaborant d'ASF et Me Hanan Talbi, du barreau de Bruxelles, représentent les frères et sœurs de Floribert Chebeya. C'est en « binôme » qu'ils sont à la recherche de la vérité sur les circonstances du décès de l'activiste des droits de l'Homme congolais. Haute Cour militaire, Kinshasa, 2012 © Junior D. Kannah

Pour atteindre cet objectif, ASF organise son action autour de trois axes principaux: la sensibilisation et l'éducation aux droits des populations, notamment par la formation de personnes relais au sein des communautés locales, l'octroi de conseils juridiques et d'assistance judiciaire en renforçant les capacités d'expertise des avocats et des ONG sur le droit et les procédures, l'observation de procès, et la consultation de dossiers ; et enfin, changer l'application du droit sur le terrain par des rencontres informelles avec les institutions et autorités nationales - ou internationales - afin de les sensibiliser et d'obtenir une jurisprudence innovante, que cela soit en matière de crimes internationaux ou de détention préventive en RD Congo, ou encore de justice transitionnelle au Rwanda.

L'action d'ASF donne des résultats tangibles. Ainsi, en 2011, les équipes d'ASF en Ouganda et au Burundi ont mené une campagne de sensibilisation au droit auprès de 34.000 personnes, dont 10.600 détenus. Ce ne sont pas moins de 6.000 consultations juridiques qui ont pu être données et 2.000 personnes qui ont pu être assistées dans le cadre de procédures pendantes. Par ailleurs, la torture vient enfin d'être définie légalement en RD Congo et fait l'objet d'une incrimination particulière dans le Code pénal suite aux nombreuses interventions d'Avocats Sans Frontières.

Le nerf de la paix

Les ressources financières d'ASF (+/- 6 millions d'euros) proviennent principalement de bailleurs institutionnels tels que le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, l'Union européenne, ou encore le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. En marge de ces contributeurs institutionnels, les dons privés permettent à l'ONG de conserver une indépendance dans sa capacité d'activité. « C'est primordial », insiste Francesca Boniotti. « Si répondre à un besoin spécifique en matière d'accès à la justice nécessite une expertise spécifique et que les bailleurs institutionnels ne l'ont pas prévu, seul un financement par l'intermédiaire des dons non institutionnels permet une action plus rapide et opportune. Si ces financements alternatifs manquent, nous devons attendre. »

Ainsi, fin 2009, Avocats Sans Frontières développe un vaste projet visant à favoriser l'accès à la justice dans l'est du Congo. Ce projet n'a pu être finalement lancé sur le terrain que fin de cette année quand les bailleurs institutionnels ont enfin versé les premières «

tranches » financières. « Les besoins du terrain ne coïncident malheureusement pas toujours avec les cycles de décisions des bailleurs de fonds », constate la Directrice générale d'ASF.

« C'est pourquoi Avocats Sans Frontières a besoin des dons privés. Le soutien de chaque barreau compte. Un certain nombre nous aident déjà et nous ne doutons pas que la Conférence du jeune barreau de Bruxelles se joindra à cet effort collectif ».

Objectif post 2015

Si l'action d'ASF donne des résultats concrets pour les justiciables les plus vulnérables, il n'en demeure pas moins que les défis futurs restent nombreux. Avocats Sans Frontières sera particulièrement attentif en 2015 aux résultats des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 par 193 Etats membres de l'ONU et par 23 organisations internationales. Pour rappel,

ces objectifs recouvrent de grands enjeux humanitaires tels que la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA, l'accès à l'éducation, l'accès à la justice, l'égalité des sexes, et l'application du développement durable.

« Plus que jamais, la question de l'état de droit comme pilier essentiel du développement et de lutte contre la pauvreté se pose. Car c'est l'état de droit qui peut permettre la mise en œuvre effective de l'ensemble des droits fondamentaux », conclut Mme Boniotti.

On le voit, la route est encore longue mais la détermination et l'efficacité des équipes d'Avocats Sans Frontières en faveur du respect des droits de l'Homme et de la démocratie sont plus vivaces que jamais.



Pour soutenir les équipes d'ASF faites un don en ligne via leur site : www.asf.be



La population du bassin minier tunisien réclame justice et fidélité aux martyrs tués lors de la répression de la révolte sociale en 2008 et de la révolution en 2011. ASF travaille avec plusieurs ONG, dont la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, afin d'assurer une justice de transition dans le pays « phare » du Printemps arabe. 2012 © ASF / S. Rougeaux

Rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

17 et 18 janvier 2013

Programme

Jeudi 17 janvier 2013

15 heures : prix de plaidoirie

Vendredi 18 janvier 2013

Matin : Colloque : La surpopulation carcérale :
quelles solutions ?

14h45 Hommage aux morts

15h séance solennelle. Discours prononcé par **Me Christophe Marchand**

20h réception donnée par Monsieur le bâtonnier
aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, au Cinquantenaire

23h30 soirée offerte à tous les avocats et invités belges et
étrangers au **Gotha** (anciennement Louise Gallery)

Inscriptions

L'entrée est libre mais il est préférable de s'inscrire via le site :
www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail :
inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence
au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax,
merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site : www.cjbb.be
ou contactez le secrétariat de la
Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles
Tel : +32(0)2 508 66 43
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Présentation de **Christophe** **Marchand**

Par Alain Vergauwen

Comment vous inciter à venir écouter l'orateur de rentrée le 18 janvier 2013, sans vous dire un mot de ce dont il va vous parler ?

C'est à cet exercice périlleux que l'on m'a demandé de me livrer en quelques lignes. Les critiques de cinéma ou de théâtre ont la tâche aisée, eux qui peuvent passer allègrement du sujet à l'acteur et vice versa pour vous mettre l'eau à la bouche. Ici, rien de tout cela, le thème et *a fortiori* le contenu du discours doivent rester - tradition oblige -, secrets jusqu'à la dernière seconde.

Reste alors l'homme, notre orateur, Christophe Marchand. Mais au fond, à bien y réfléchir, la seule vraie question qui devrait guider votre choix en cet après-midi d'hiver n'est-elle pas la suivante : ce type-là est-il en mesure de nous intriguer, de nous surprendre, de nous séduire par son discours quel qu'il soit ?

Eh bien, quand on fouille un peu dans son passé comme dans son présent, on ne peut pas s'empêcher de penser que ce gars-là vaut le détour, quoi qu'il dise. Permettez-moi de vous les livrer en vrac, ces quelques petits indices qui me laissent croire que ce type est vraiment un être singulier.

D'abord il y a son look à la Jean-Louis Aubert, ses fringues venues d'un autre monde (la mode vintage à ce qu'il paraît), comme une sorte de perpétuel retour aux sources chez ce descendant de la beat generation qui naquit à la fin de l'été 1970. Certes, sous la toge on n'y voit que du feu, mais l'habit ne faisant pas toujours le moine, ce petit côté décalé devrait déjà trancher avec l'austérité de la salle des audiences solennelles de la cour d'appel. Un indice disais-je, juste un indice...

Je retiens aussi de sa jeunesse un goût certain pour l'aventure hors du temps, hors des lignes pourtant tracées par son père, son grand-père, son arrière-grand-père, tous bourgmestres de Chastre, une riante bourgade du Brabant wallon. Le lignage, ce n'était pas pour lui, qui préférerait défilier le week-end en armure, dans les rues de son village avec sa troupe des « Compagnons aventuriers du samedi », déclamant à qui voulait l'entendre des comptines médiévales aux accents mélodieux tels que :

« Nous sommes les chanteurs de sonnettes
Faits pour divertir les passants
Et les fainéants à tout venant
Nous leur chantons nos chansonnettes »

Le seul qui, avec notre orateur, ait jamais osé chanter des trucs pareils, n'est autre qu'un certain ...Fabrice Luchini, qui se baladait lui aussi en armure dans ce film culte d'Eric Rohmer « Perceval le Galois ». Pour moi, c'est un signe.



Et puis il y a encore chez cet homme tout en contrastes, notre orateur, un athée qui fut élevé chez les jésuites et même un temps mystique, avant de retourner sa veste et de s'en prendre au fameux mythe du péché originel. On peut ainsi lire sous sa plume dans un article intitulé « Drogue et plaisir » :

Il ne m'apparaît pas évident qu'à l'occasion de l'échange de la pomme, Adam et Eve aient définitivement scellé le sort sensuel de l'humanité. La connaissance du bien et du mal (le corps à corps originel) reste fichée au rayon de la culpabilité. La tradition religieuse biblique la considère comme une faute primitive dont chaque humain doit apprécier le fardeau et serait aujourd'hui encore redevable. Il ne serait pas bon de se faire plaisir. C'est un peu ce que les lois sur les drogues nous disent : quiconque aura détenu des produits stupéfiants sans autorisation du ministre de la santé sera puni... Et c'est bien de cela qu'il s'agit : punir. Mais avec une exception, l'autorisation médicale. La pomme, bonne en médecine, deviendrait-elle nuisible pour le plaisir ? »

Moi il m'intéresse, ce type qui refuse de traverser la rue dans les passages cloutés et revisite les grands classiques de la sorte (je précise tout de même que je ne trahis rien. Il ne s'agit pas là du thème du discours...)

Tout ceci n'a pas empêché Christophe Marchand de faire 17/20 chez Van Omm, ce qui n'est quand même pas donné à tout le monde. Certes me direz-vous, une « grande dis » en droit des obligations ne constitue pas, en soi, un gage d'excellence oratoire. Je vous le concède. Mais j'y vois tout de même le signe que le cerveau de notre orateur ne tourne pas complètement à vide. Et quand on veut prendre la parole à la séance de rentrée du jeune barreau, cet atout ne me semble pas foncièrement inutile.

Enfin, dernier trait, dernier indice – et non des moindres – qui devrait achever de vous convaincre, et que l'on peut découvrir en poussant la porte d'une salle d'audience correctionnelle. Cet homme, cet avocat, a la défense chevillée au corps. Depuis plus de 15 ans, il ne cesse d'arpenter les couloirs des palais de justice de Bruxelles ou d'ailleurs (ah oui j'oubliais, notre orateur est polyglotte et même capable de vous chanter des comptines...en japonais !), il va partout à travers le monde (toujours sur la route, comme Kerouac et sa beat generation, je vous le disais...), porter haut les couleurs de l'avocature, partout là où la défense des droits fondamentaux de ses clients – du plus petit vendeur de shit au cerveau d'Al Qaida – est mise à mal.

Rien de ce qui est humain ne lui est étranger et vous aurez tout compris quand je vous aurai dit que jeune stagiaire, notre homme a mis ses pas de pénaliste dans ceux d'une certaine Anne Krywin. Quand il prend la parole, on la retrouve aussitôt, cette manière de plaider à mots feutrés, sans avoir l'air d'y toucher, mais d'une redoutable efficacité. Bon sang ne peut mentir...

Alors voilà. S'il est vrai que ce n'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'il faut nécessairement fermer sa gueule, il est encore plus vrai qu'il faut impérativement l'ouvrir quand on a des choses à dire.

Ces choses-là, Christophe vous les dira avec son âme, avec son cœur, avec sa passion. Avec ses mots à lui aussi, qui ne sont pas seulement des mots bleus...

Rendez-vous au palais le vendredi 18 janvier 2013.
A 15 heures tapantes. Si le cœur vous en dit.

La surpopulation carcérale : quelles solutions ?

le vendredi 18 janvier 2013 de 9h à 12h30
au Palais de justice de Bruxelles

COLLOQUE

L'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles en collaboration avec l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris organise à l'occasion de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles un Colloque sur « La surpopulation carcérale : quelles solutions ? »

**Président du colloque :
le bâtonnier Yves OSCHINSKY
Directeur scientifique :
Me Réginald de BECO**

À l'occasion de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles en collaboration avec l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris, a décidé d'organiser la matinée du vendredi 18 janvier 2013 au Palais de justice de Bruxelles, un colloque sur « La surpopulation carcérale : quelles solutions ? »

Le but de ce colloque n'est pas de faire un nouvel état des lieux, un énième constat de la situation catastrophique des prisons dans notre pays, mais de nous orienter résolument vers la recherche de solutions pratiques, susceptibles de déboucher sur des propositions concrètes à soumettre aux membres du Gouvernement et aux parlementaires.

Notre souci est également de faire

entendre ces propositions et, si possible, de les faire accepter par la société civile en nous adressant à elle par l'intermédiaire des médias.

Dans cette optique, chacun des intervenants auxquels nous avons pensé devrait pouvoir apporter son point-de-vue et ses suggestions à partir de son expérience propre au sein de son domaine d'activité dans le monde judiciaire, au sein de l'administration pénitentiaire, dans l'enseignement ou dans les médias.

- Le bâtonnier Yves OSCHINSKY, président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, qui présidera et ouvrira le colloque,

- Monsieur Hervé LOUVEAUX, juge d'instruction à Bruxelles et président de l'Association Syndicale des Magistrats (ASM),

- Madame Marie-Aude BEERNAERT, professeur de droit pénal, vice-doyen de la faculté de droit de l'UCL et présidente, à partir de janvier 2013, de la Commission Prisons de la Ligue des droits de l'homme (LDH),

- Maître Juliette MOREAU, avocate pénaliste et représentante de la section belge de l'Observatoire international des prisons (OIP),

- Monsieur Vincent SPRONCK, conseil-directeur et chef d'établissement faisant fonction de la prison de Forest-Berkendael à Bruxelles,

- Madame Annie DEVOS, directrice générale des Maisons de Justice au Ministère de la Justice (sous réserves),

- Monsieur Luc HENNART, président du tribunal de première instance de Bruxelles (en ce qui concerne sa pratique de la procédure pénale accélérée) (sous réserves),

- Monsieur Lucien NOUWYNCK, procureur général près la cour d'appel de Bruxelles,

- Monsieur Jean-Marie DELARUE, contrôleur général des lieux de privation de liberté en France,

- Un représentant de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris,

- Monsieur Jean-Claude MATGEN, journaliste et chroniqueur judiciaire à La Libre Belgique (sous réserves),

- Madame Françoise TULKENS, vice-présidente honoraire de la Cour européenne des droits de l'homme.

Réginald de BECO
Administrateur de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles
Directeur scientifique du colloque

Ce colloque se tiendra le vendredi 18 janvier 2013, de 9h à 12h30 au Palais de justice de Bruxelles

soit dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation soit dans celle de la cour d'appel, en fonction du nombre de participants inscrits.

LA CONFÉRENCE BERRYER

13 décembre 2012 à 20h



L'invité : Alexander De Croo



Lieu : Palais de Justice –
Salle des audiences solennelles de la cour d'appel
Date : 13 décembre 2012
Horaire : 20h
Prix : membres 5 € - non membres 10 €

Une fois par an, la salle des audiences solennelles de la cour d'appel est envahie par un public étrange : « le peuple de Berryer ».

Ce peuple bruyant et légèrement indiscipliné n'attend qu'une chose, la Berryer. Un grand moment de l'année lors duquel il compte bien manifester bruyamment son amusement ou son déplaisir au cours des interventions des uns et des autres.

Tournoi d'éloquence par excellence pour certains, cruels jeux du cirque pour d'autres, cette conférence nous vient de la plus pure tradition du barreau de Paris.

Véritable joute oratoire, elle réunit un invité d'honneur, les douze secrétaires de la Conférence des avocats du barreau de Paris, deux ou trois téméraires avocats bruxellois, authentiques gladiateurs du verbe, et vous, le « peuple de Berryer ».

Tout commence par une présentation, souvent humoristique et caustique, par l'un des secrétaires parisiens de l'invité d'honneur à qui il sera alors donné la

parole pour éventuellement rectifier les quelques contre-vérités lancées au public.

Les valeureux orateurs traiteront ensuite à leur choix l'un des sujets imposés puis seront soumis aux critiques grinçantes, mordantes voire, mais c'est plus rare, tendres des secrétaires parisiens, eux-mêmes exposés en fin de soirée à une redoutable contre-critique, le dernier mot revenant en guise de conclusion à l'invité d'honneur.

Cette année, la Conférence aura l'honneur d'accueillir le fraîchement émoulu Vice-premier Ministre et Ministre des pensions, Alexander De Croo.

Paiement préalable au crédit du compte de la conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Conférence Berryer».

PAF Membres : 5€
PAF Non membres : 10€

Inscriptions :

Inscriptions préalables obligatoires pour le 10 décembre 2012 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique

Mini-recyclages

les 3 & 18 décembre 2012, de 12h à 14h



Le contrat bail commercial : ses écueils

La matière du bail commercial, réglementée par la loi du 30 avril 1951, est réputée pour sa complexité eu égard à sa technicité ainsi qu'à la rigidité de sa réglementation et au formalisme qu'elle impose. En témoigne notamment le nombre élevé de sinistres déclarés aux compagnies d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle des avocats du barreau.

Cette loi est le résultat d'un difficile équilibre entre d'une part, les intérêts de l'exploitant d'un fonds de commerce et d'autre part, ceux du propriétaire de l'immeuble dans lequel ce commerce est exploité. La plupart des dispositions de la loi sont impératives tantôt en faveur du preneur, tantôt en faveur du bailleur, ce qui peut mener à des situations aux conséquences parfois inattendues, sources de difficultés.

L'objet de ce mini-recyclage est de passer en revue les principales dispositions d'un contrat de bail commercial et de les commenter, notamment au regard de leur caractère impératif ou, plus rarement, supplétif afin de conseiller le praticien et, le cas échéant, attirer son attention sur certains écueils.

L'intervenant est Me Marie CANIVET, avocat chez CMS DeBacker et membre du Collège des Experts de la Fédération Belge de la Franchise.

Date : le 3 décembre 2012, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Stagiaires membres de la Conférence :	10 €
Membres de la Conférence :	20 €
Non membres :	30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- mini recyclage bail commercial »

Formation permanente :

La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscriptions préalables obligatoires pour le 28 novembre au plus tard via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le droit du travail et cyber-surveillance

Ce mini-recyclage consistera en un examen de différentes hypothèses de conflit entre le respect de la vie privée du travailleur dans le cadre de l'utilisation au travail d'outils informatiques et le droit de contrôle de l'employeur. Il sera notamment question de la consultation des e-mails envoyés par le travailleur depuis son lieu de travail, des sites qu'il consulte ou des données qu'il enregistre sur son ordinateur professionnel. L'objectif du mini-recyclage est d'attirer l'attention du praticien confronté à cette matière sur certains réflexes à adopter.

L'intervenant est Me Pierre DEGOUIS, avocat au barreau de Bruxelles et coauteur de l'ouvrage intitulé « Nouvelles technologies et leur impact sur le droit du travail ».

Date : le 18 décembre 2012, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Stagiaires membres de la Conférence :	10 €
Membres de la Conférence :	20 €
Non membres :	30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- mini recyclage cyber-surveillance »

Formation permanente :

La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscriptions préalables obligatoires pour le 13 décembre au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Mini-recyclage

le 31 janvier 2013, de 12h à 14h



« Liquidation des successions contentieuses: méthodologie et examen de quatre écueils fréquents: le régime successoral des assurances-vie ; les difficultés d'interprétation des testaments ; la donation-achat ; l'application de l'art. 918 du Code civil »

Les techniques de liquidations successorales ne sont pas chose aisée. Il arrive souvent que les avocats aient une longueur de retard sur les notaires. L'objectif de ce mini-recyclage est double, à la fois méthodologique et pratique.

Dans un premier temps, méthodologique, il sera question de la manière optimale de liquider une succession contentieuse. Il s'agira de donner aux auditeurs une méthodologie simple de résolution d'une liquidation successorale, transposable à toute autre, quelle qu'en soit la difficulté.

Dans un second temps, pratique, quatre écueils récurrents des liquidations seront examinés étant :

- le nouveau régime successoral des assurances-vie depuis les derniers arrêts de la Cour constitutionnelle;
- les difficultés d'interprétation des testaments : un cas pratique ;
- la question controversée de l'objet des donations-achats (quand on donne de l'argent pour acheter un immeuble, est-ce l'argent qui est donné ou l'immeuble? + toutes les variantes possibles);
- les dangers de l'application de l'article 918 du Code civil, article phare en droit successoral.

L'intervenant est Me Frédéric LALIERE, avocat et assistant à l'ULB pour le cours de successions et libéralités.

Date : le 31 janvier 2013, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Stagiaires membres de la Conférence :	10 €
Membres de la Conférence :	20 €
Non membres :	30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- mini recyclage succession »

Formation permanente : La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscriptions préalables obligatoires pour le 28 janvier 2013 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.



PAUL JANSSENS SA
TRADUCTION JURIDIQUE

Traductions jurées impeccables et légalisations
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles
Tél. +32 2 6463111 | translat@pauljanssens.be

www.pauljanssens.be

La traduction juridique,
le **COEUR** de notre métier
depuis plus de 20 ans

Avis aux petits et grands...

5 décembre 2012

Malgré un horaire très chargé, le patron des écoliers nous fera, comme chaque année, l'honneur de venir partager quelques instants avec nous, au palais de justice, ce mercredi 5 décembre, dès 15 heures.

Venez nombreux, accompagnés de vos enfants, partager ce moment unique...

Les enfants seront tous récompensés !

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants préalablement, afin que Saint-Nicolas puisse faire plaisir à tous !

Date : le mercredi 5 décembre de 15 heures à 17 heures

Lieu : vestiaire des avocats

Participation aux frais : 10 euros par enfant

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom- Saint-Nicolas »

Inscriptions :

Inscriptions préalables obligatoires pour le 3 décembre 2012 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au 02/ 519 85 61.

Merci de préciser vos nom, prénoms et âges des enfants.



PLA

**Des labyrinthes à Cossos...
et dans (nos) cathédrales ?**

Gérard Leroy

Lieu : Palais de Justice
rendez-vous au vestiaire des avocats

Date : 21 février 2013

Heure : 20h00

Pourquoi au Moyen-âge a-t-on dessiné des labyrinthes sur le pavement de nombreuses cathédrales ?

Pourquoi la décoration intérieure de la cathédrale de Saint-Omer, dans le Nord de la France, évoque-t-elle le mythe de Thésée entrant dans le labyrinthe pour y tuer le Minotaure ? Pourquoi y retrouve-t-on également le mythe de Dédale et Icare, sortant par les airs de ce même labyrinthe... avec les conséquences que l'on sait ?

On ne s'attend pas à trouver de telles références dans un bâtiment chrétien pas plus qu'on ne s'attend à ce que

les cathédrales du Nord de la France, avec extension en Allemagne et en Angleterre, forment entre elles la constellation d'Hercule, autrefois appelée Thésée. Et puisqu'on en est aux questions, pourquoi, à partir du 17^e siècle, l'Eglise a-t-elle détruit une partie de ces labyrinthes ? Nous tâcherons d'apporter un début de réponse à ces questions.

Inscriptions préalables obligatoires pour le 19

février 2013 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

CULTURES CROISÉES SAINTS

Cycle culturel
par **Barbara Pauchet**
et **Gil Knops**

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations »
(Octavio Paz)

Ce cycle culturel organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles n'a pour seule ambition que la découverte et le partage autour de trois propositions artistiques très différentes permettant de découvrir ou redécouvrir des œuvres d'art. En décembre, laissez-vous guider au sein de la foisonnante exposition de l'un des maîtres de l'expressionnisme flamand, Constant Permeke. En janvier, découvrez l'exceptionnelle et singulière « Maison Particulière », centre d'art et lieu convivial. Enfin, en février, glissez au cœur de la création en visitant l'atelier et rencontrant l'artiste contemporain, Hans Op de Beeck. Un programme varié pour aborder l'Art sous des angles très différents et néanmoins chacun propice à d'étonnantes et enrichissantes rencontres.

EXPOSITION CONSTANT PERMEKE

Constant Permeke est né à Anvers le 31 juillet 1886. Fils d'un peintre de marines, c'est forcément tout jeune qu'il approchera la peinture et les arts plastiques. Il passera la plus grande partie de son enfance à Ostende où son père exerce la fonction de conservateur du musée d'Ostende. Inscrit à l'académie en 1904, il suit les enseignements de Jean Delvin et y rencontre Fritz Van den Berghe et Gustave Smet. Au printemps 1909, Constant Permeke s'installe à Laethem-Saint-Martin, il s'essayera aux techniques relevant de l'impressionnisme et du symbolisme. Mobilisé pendant la guerre, il est grièvement blessé au siège d'Anvers et évacué en Angleterre. Convalescent, il s'installe dans le Devonshire, à Chardstock, puis à Sidford. Il y retrouvera la force et le panache de peindre et réalisera de grands tableaux figuratifs : le Boucher (1916), l'Étranger (1916) et le Buveur de cidre (1917) considérés comme les manifestes de l'expressionnisme flamand. Permeke savait aussi mieux que quiconque se mettre dans la peau des « petits gens » qui ont la vie dure et qui, au travers de leur travail, entretiennent un lien intime avec la terre et la mer.

La Conférence a le plaisir de vous convier **le 20 décembre 2012 à 19h30** pour une visite guidée de l'exposition qui se tient actuellement au Palais des Beaux-arts.
PAF membres : 15€
PAF non-membres : 20€

VISITE D'UNE « MAISON PARTICULIERE »

Il y a des lieux qui, dès les premiers instants, vous entraînent dans un univers empreint de sérénité et de calme, propice aux découvertes et à la contemplation. « Maison Particulière » est une initiative qui nourrit l'objectif de partage autour de l'Art. Les propriétaires accueillent régulièrement la sélection artistique de plusieurs collectionneurs et artistes et ceux-ci définissent l'accrochage autour d'un fil conducteur déterminé. Inutile de vous dire combien les associations sont riches et les œuvres percutantes et variées. Dans ces lieux, le visiteur se sent comme chez lui et est invité à se laisser guider librement dans les trois étages de cette fabuleuse maison de 1880, agrandie en 1909 par l'architecte Jean Léon Janlet. Point de visite guidée cette fois-ci, ici tout se fait librement et sans contrainte. On prend le temps d'observer, on s'assoit dans une furniture dont seul les plus grands designers connaissent les secrets de fabrication. Sur les tables, les sobres fascicules et autres catalogues recèlent l'information sur les artistes exposés ainsi que sur les motivations et passions des collectionneurs invités.

La Conférence vous propose de découvrir ce lieu superbe et insolite **le samedi 26 janvier 2013, de 13 heures à 18 heures.**
PAF : 10€

VISITE DE L'ATELIER DE HANS OP DE BEECK ET RENCONTRE AVEC L'ARTISTE

Né en Belgique en 1969, l'artiste pluridisciplinaire Hans Op de Beek est devenu au cours de ces dix dernières années l'une des figures internationales de la création contemporaine. Le large spectre de son travail s'étend de la vidéo à la photographie en passant par la sculpture ou le dessin et vient nourrir ses très belles installations réalisées à l'échelle. Hans Op de Beek est certainement l'un des meilleurs artistes belges connus du moment. Loin de la science-fiction, ses œuvres créent pourtant des sensations et une atmosphère de pure étrangeté qui enveloppent le spectateur et le font s'interroger sur ses rapports à l'espace, au temps et aux autres.

La Conférence vous invite à faire cette belle rencontre **le 27 février 2013 à 19h**
L'adresse vous sera renseignée lors de votre réservation.
PAF membres : 10€
PAF non-membres : 15€

Informations et inscriptions préalables via le site de la Conférence : www.cjbb.be

COUP DE CŒUR D'UNE LIBRAIRE

Par Simone AREND
Librairie le «Baobab»



Le récit commence par une histoire d'adoption étonnante entre la petite dernière d'une famille très pauvre (mais combien y avait-il de familles vraiment riches en Sardaigne au milieu du XX^{ème} siècle ?) adoptée par une femme seule, veuve du seul homme qu'elle ait jamais aimé, mort à la guerre, très jeune. Les années passent et la petite fille grandit plutôt heureuse auprès de cette femme peu bavarde. Mais certaines nuits, la veuve disparaît mystérieusement après avoir été mandée en secret par l'un ou l'autre du village, vers une destination inconnue. Le lendemain de ces nuits-là, un vieillard en agonie a enfin trouvé la paix.

Je ne vous en dis pas plus mais le récit est d'une humanité touchante. Comme les bons films italiens (un peu disparus dans les années Berlusconi) il ne faut pas beaucoup de mots, de bavardages pour se retrouver en Sardaigne dans les années 50. Il fait chaud, l'honneur n'est pas un vain mot, le territoire est sacré et les carabinieri semblent bien loin. Même le curé ferme les yeux sur certains événements, avec une sacrée sagesse finalement !

Commençons par un poche, une découverte faite tardivement mais quelle merveilleuse découverte !

Accabadora, voilà le titre du livre écrit par une sarde, Michela Murgia. Le titre, mystérieux pour moi en tout cas, parle d'un personnage ayant réellement existé dans la société sarde jusqu'il y a quelques dizaines d'années. Mais n'allez pas voir à l'avance sur internet de qui il s'agit, laissez-vous d'abord surprendre et toucher par cette histoire.



L'embellie

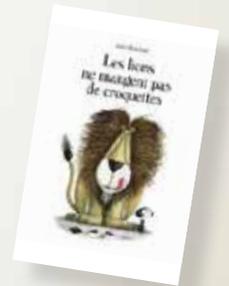
Passons du sud au Nord, en Islande plus précisément. Audur Ava Olafsdotir avait déjà enchanté de nombreux lecteurs il y a deux ans avec son roman « Rosa Candida » coup de cœur de libraires. Nous attendions avec plaisir mais une certaine appréhension son nouveau roman. Sera-t-il aussi trépidant que le précédent ? Le fait que je vous en parle dans cette rubrique est la preuve que oui.

Nous ne quittons pas l'Islande cette fois-ci. Nous y restons pour un road movie plein d'humanité et d'humour décalé. Notre héroïne, abandonnée par son mari, décide de partir, de faire le tour de l'île en hiver. Elle sera accompagnée de l'enfant qu'une amie en détresse lui a confié. Et pas n'importe quel enfant, beau, intelligent et en bonne santé. Non non, un gamin attachant, mais sourd et malvoyant. A première vue, pas un cadeau... Et l'Islande en automne et en hiver ce n'est pas un cadeau non plus. En comparaison la Bretagne des Déferlantes a un climat doux et riant !

Rencontres, aventures, émerveillements, découvertes, sont racontés avec tendresse. Mais le voyage est aussi intérieur. Le roman nous plonge dans l'intimité de l'héroïne, au plus près de ses blessures.

« La nature a beau être grandiose, les gens divorcent, se trompent mutuellement et gâchent leur vie, ici comme ailleurs. »

Pour les plus jeunes, Je ne résiste pas. J'aimerais vous conseiller un album récemment paru aux éditions Seuil.



Les Lions ne mangent pas de croquettes

de Antonin Bouchard
« Pas de chien ni de chat ! » ont déclaré papa et maman. Comme Clémence est une petite fille obéissante, elle a donc amené un lion à la maison.

Des illustrations exquises de finesse et d'humour agrémentent une histoire qui sans elles serait très banale. En effet le texte est naïf. Cette chère Clémence explique les avantages d'un lion domestique : pas besoin de croquettes, place dans le bus, boucher très gentil et coopérant... Quelques inconvénients mineurs, comme la disparition progressive des enfants pendant les parties de cache-cache, les adultes qui grimpent aux arbres, la maman de Clémence qui est soudain partie en voyage en courant... Bref rien de bien méchant. Mais à qui appartiennent ces chaussures traînant devant le lion qui se lèche les babines ?

WOODY ALLEN

LA MORT ET LE DÉTERMINISME AU CŒUR DE ROME : « TO ROME WITH LOVE »



C'est avec un plaisir intact et une régularité sans faille que Woody Allen nous livre son dernier opus européen, dont la sortie DVD est imminente. La trame, romaine, et faite de quatre histoires qui s'entrecroisent sans jamais interagir, séduit d'emblée : Un croque-mort à la voix de stentor, dont le talent vocal est découvert par le beau-père de son fils, joué admirablement par un Woody Allen névrosé (et névrosant ?) ; Un jeune homme, guidé par sa conscience -incarné par Alec Baldwin- confronté à l'arrivée d'une dangereuse séductrice dans son couple ; Un travailleur italien moyen (joué par un Roberto Benigni en roue libre) qui, pour une raison qu'il ignore, devient le centre de l'attention médiatique ; Un couple d'Italiens, en voyage pré-nuptial à Rome, qui fait face à l'irruption d'une pulpeuse prostituée et à la rencontre d'un cinéaste en vogue ; L'histoire, qui peut sembler relativement évidente dès l'abord, cache volontairement imparfaitement le propos du cinéaste. Car au-delà du plaisir de dépeindre la réalité de la vie quotidienne et sa nécessaire absurdité, l'on retrouve plusieurs des grands gimmicks de Woody Allen : le déterminisme, l'absurdité de la vie, la fidélité, et la mort. Allen nous livre en réalité une magnifique parabole sur le fatalisme et le poids de la condition humaine.

Les différentes histoires présentent des

vies ordinaires, relativement banales, rangées, qui vont être bouleversées par un élément perturbateur (arrivée d'une prostituée, rencontre avec un acteur, arrivée du beau-père metteur en scène, présentation d'une amie sulfureuse...). Ce bouleversement, typiquement allénien, va amener les différents caractères à s'extraire de leur condition initiale et va permettre aux personnages d'arriver à un nouvel équilibre presque irréel (voire rendu volontairement burlesque par le réalisateur) qui modifie fondamentalement la vie de ces derniers.

Mais, et c'est là que l'on reconnaît l'esprit caractéristique du réalisateur (on regardera à cet égard 'Hannah et ses sœurs', 'Manhattan', 'Crimes et délit'), cette situation modifiée ne perdure pas et les personnages vont être rapidement rattrapés par leur réalité initiale.

La vacuité de la célébrité est pareillement mise en exergue dans le rôle que joue Roberto Benigni, et plus encore, dans le rôle du croque-mort qui, paradoxalement et contre son gré, devient célèbre et tente ainsi d'atteindre l'immortalité.

Car Allen a compris depuis longtemps que la vie est un Décaméron dont le fil est sinueux mais la fin certaine. N'avait-il pas dit un jour : *"I am not afraid of death, I just don't want to be there when it happens."*

David RAMET



LASNE, AU-DELÀ DES CLICHÉS

Du barreau à l'édition, il n'y a qu'un pas, franchi par deux avocats honoraires, **Dorothy Schuermans** et **Jean-Jo Evrard** (également ancien président de la Conférence).

Installés au cœur du vieux village d'Ohain, ils ont créé une maison d'édition, *Le Carré Gomand*, qui a pour ambition de mettre en valeur le patrimoine artistique, littéraire et architectural de la commune de Lasne et de ses environs (www.lecarrégomand.be).

Après avoir publié un guide de randonnée pédestre «*Le tour de Lasne à pied*», ils viennent de sortir un beau livre consacré à 27 écrivains, artistes et personnalités historiques qui sont nés ou ont vécu à Lasne : de Pierre Alechinsky à Jules Wabbes en passant par Anna Boch, Bram Bogart, Edgard P. Jacobs et bien d'autres.

Parmi eux figurent trois avocats du barreau de Bruxelles : **Charles Plisnier** (1896-1952), **Albert Guislain** (1890-1969) et **Robert Goffin** (1898-1984). Tous trois ont été membres de l'Académie royale de langue et de littérature françaises.

Charles Plisnier est le premier lauréat belge du prix Goncourt pour son livre «*faux passeport*». En 1937, le succès cumulé de ses romans «*Mariages*» et «*faux passeport*» lui ont permis de quitter le barreau de Bruxelles et de vivre exclusivement de sa plume. Heureux homme !

Albert Guislain a été un grand avocat spécialisé en

droits d'auteur ainsi qu'un journaliste de talent : il était le chroniqueur attitré du journal «*Le Soir*» pour lequel il a écrit plus de 1.200 chroniques commentant la politique, l'histoire, les moeurs et la vie des arts et des lettres.

Quant à **Robert Goffin**, il est sans doute un des avocats les plus étonnants que notre barreau ait connu. La plaque commémorative apposée sur sa maison natale à Ohain rappelle qu'il a été avocat, poète et musicien de jazz. Mais Robert Goffin a déployé durant toute sa vie une activité incroyable au point que lorsqu'il a prononcé son éloge funèbre, le bâtonnier Wolters a avoué :

«*Robert Goffin est un homme tellement immense, qui en contenait plusieurs autres, que le bâtonnier éprouve embarras et angoisse au moment d'évoquer celui qui fut avocat, tant cet avocat risque d'être submergé par les autres hommes qu'il était.*»

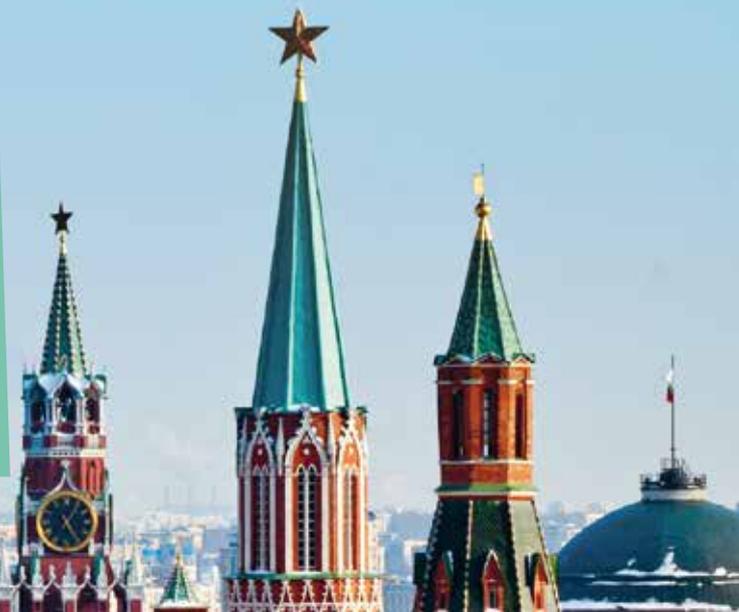
«*Lasne, au-delà des clichés*» est illustré de magnifiques photos des maisons dans lesquelles ces 27 personnalités ont séjourné ou séjournent toujours, ainsi que des paysages bucoliques de la commune de Lasne et de nombreux documents inédits.

Gil KNOPS

Prix : 29,95€. En vente sur le site www.lecarrégomand.be et dans les librairies reprises sur le site.

Du 1^{er} au 8 mai 2013 Voyage en Russie

Moscou et Saint-Pétersbourg frappent à nos portes. Le Kremlin, la place rouge et la cité des étoiles nous tendent les bras. La Neva, les résidences des tsars et l'Hermitage rêvent de nous accueillir. Alors, ne tardez pas car le nombre de place sera malheureusement limité. Pour ceux qui auraient raté la séance d'information, le programme complet, les prix ainsi que toutes les informations utiles sont sur notre site internet : www.cjbb.be



CÔTÉ RESTO !

Le CO2

Une bulle d'oxygène culinaire...

Le quartier du Châtelain regorge d'établissements où l'on peut s'attabler le temps d'un business lunch ou d'un dîner entre amis, et tester des cuisines variées et des concepts différents.

Mais la qualité offerte par les nombreuses adresses du « *Montmartre ixellois* » demeure inégale...

Il s'agit dès lors de repérer les perles qui sortent du lot et qui allient originalité, qualité et régularité...

Le CO2 est l'une d'entre elles.

Christian et Olivier, les propriétaires, ont eu l'idée saugrenue, mais pas si folle, de rapprocher leurs deux environnements professionnels de base : la gastronomie et le garage automobile.

Et pourquoi pas après tout ?

A l'heure où certains payent des fortunes pour manger dans le noir, serait-il insensé de créer un restaurant inédit qui serait attenant au garage Peugeot du Châtelain ? Garage qui pourrait servir de fumoir, de salle d'exposition ou de réception.

On imagine aisément que les fumeurs préfèrent s'en griller une en contemplant au chaud les bolides plutôt que de se prendre les rafales de pluie bruxelloise sur le coin du trottoir...

Le restaurant proprement dit est en soi une jolie réussite, tant dans l'assiette que dans le visuel.

Un cadre design et branché, où les tons orangés, verts et rouges des banquettes ou du mobilier moderne ponctuent le blanc patiné des murs et des tables.

Un mur entier de piments basques, des œuvres d'artistes contemporains, de grands miroirs et des objets insolites de créateurs complètent le tableau.

Le lieu est divisé en différents espaces : le bar lounge situé dans l'entrée, le salon feutré où l'on peut organiser un événement privatif pour une quinzaine de personnes, le restaurant conçu comme un appartement chic et la cuisine américaine ouverte sur la salle, qui confère à l'endroit une vraie convivialité.

Côté assiette, la carte fait la part belle à la cuisine méditerranéenne inventive et sophistiquée.

Le chef connaît et respecte les bases classiques mais les emmène vers de nouveaux horizons inattendus. De l'originalité, oui, mais pas de la fusion improbable non plus. Les produits sont de qualité, les légumes sont mis en avant et les jus de cuissons justement réduits et savamment parfumés sont préférés aux sauces trop riches. C'est beau, c'est bon et c'est juste...

En outre, les portions sont équilibrées (suffisantes mais pas trop copieuses) et la cuisine est aérienne, ce qui permet de



se laisser tenter par les desserts, alors même qu'on avait déjà succombé aux entrées. Et l'on repart sans avoir dû desserrer sa ceinture de trois crans...

C'est suffisamment rare pour être souligné !

La carte propose quelques mets incontournables comme le crumble de chèvre au pistou, le foie gras maison aux épices et chutney de mangue, le tartare de bœuf coupé au couteau, roquette et parmesan accompagné de frites fraîches ou encore le Burger Pepper&Cheese by CO2.

Il convient d'y ajouter les suggestions du moment tels le croustillant de filet d'agneau rôti aux herbes, le bar au piment d'espelette ou le filet de saumon rôti et son pesto d'algues bretonnes.

Sans oublier le lunch deux services + café/thé à 13, 50 € ainsi qu'une formule menu 3 services.

Côté vin, l'œnologue qui sommeille en vous devrait trouver son bonheur, parmi différents crus, parfois inédits, tels que le Chardonnay Grand Ardèche ou le Crozes Hermitage.

A moins que vous ne préfériez les cocktails... Car là aussi, vous hésitez entre les célèbres Cosmopolitan et Mojito, ou les créations « *English Daiquiri* » et autres « *Bourbon Old Fashioned* ».

La prochaine fois que vous aurez envie de faire une escapade gourmande du côté du Châtelain, vous n'aurez dès lors plus à vous poser les deux questions désagréables qu'on ne peut généralement éviter : « *Oui mais on va où ?* » et « *Combien de temps va-t-on tourner en rond pour trouver une place de parking ?* ».

La première réponse est « *au CO2, pardi !* », la deuxième est « *Pas une minute puisqu'on va mettre la voiture dans le garage Peugeot* ». Et oui, il suffit de demander et on vous ouvre.

Quand on vous disait que ça avait du bon de rapprocher les concepts...

Xavier PIETTE

Le CO2 (by Christian et Olivier)

Tel. : 02.537.80.47 • Fax : 02.537.87.38

Rue du Page 46, 1050 Bruxelles

<http://www.restaurant-co2.be>

Fermé le lundi soir, le samedi midi et le dimanche.

AGENDA CULTUREL

Si les activités proposées
par la Conférence ne vous
rassasient que partiellement,
vous trouverez ci-après
quelques suggestions
d'activités culturelles à
découvrir sans modération !



Envie de découvrir
le théâtre autrement : visitez le site
www.pluritheatre.be

Danse

Kiss and Cry

Michèle Anne De Mey
et Jaco Van Dormael

Nano-danse, à partir de 12 ans
08 - 26 janvier 2013

→ [Au théâtre national \(Bvd Emile Jacmain,
111-115 à 1000Bruxelles – 02/203.53.03
www.theatrenational.be\)](http://www.theatrenational.be)

Kiss & Cry est un spectacle tout simplement magique. La création collective organisée par le cinéaste Jaco Van Dormael et la chorégraphe Michèle Anne De Mey est une petite merveille d'inventivité, d'originalité et d'émotion qui croise les codes de l'écriture cinématographique, de la danse et de la dramaturgie théâtrale. Sur scène nous attend un petit plateau de cinéma, véritable fourbi d'accessoires étranges, de décors miniatures et de caméras mouvantes. Devant nous, ils sont une dizaine à créer en direct un film dont les personnages centraux sont les mains et doigts des danseurs. Le texte de Thomas Gunzig ouvre quantité de tiroirs, pour parler avec une douceur poésique de la finitude des amours, des souvenirs, de la mémoire et de ses trous: de la vie, tout simplement. Les musiques de Haendel, Ligeti, Gorecki, Vivaldi, Gershwin ou John Cage achèvent de faire opérer la magie. Il faudrait presque oublier tout ce qui précède pour ne retenir que l'essentiel: Kiss & Cry est un spectacle qui ouvre grand les fenêtres de notre imaginaire et parle avec poésie et émotion à chacun d'entre nous.

Expositions/ manifestations artistiques

Brafa 2013

58^e foire d'art antique, moderne
et contemporain
19 - 27 janvier 2013 à Tour et Taxis
→ www.brafa.be

Joëlle Tuerlinckx WOR(LD)K IN PROGRESS? 22/09/2012 – 06/01/2013

→ [Wiels – Centre d'art contemporain \(Av. Van
Volxem, 353 à 1190 Bruxelles – 02/340 00 53
welcome@wiels.org\)](http://www.wiels.org)

Tout en explorant ses sujets (Lignes, Points, Formes, Figures flottantes...) comme d'inépuisables nouvelles donnes, multipliant les originaux, spéculant sur les sens avec humour et lucidité, brouillant les pistes et

repères – pesanteur, poids, équilibre, champ, hors champ... – de pratiques historiquement définies telles que celles de la sculpture, de la peinture, du cinéma, elle fait résonner au WIELS des thèmes et notions jamais clos.

Mirjam Siefer

Food for Swans

17/11- 23/12/2012

→ [Galerie Cérami \(route de Philippeville, 346 à
6010 Couillet \(Charleroi\)\)
071/36 00 65](http://www.galeriecerami.be)

Food for Swans consiste en une série de photographies et d'enregistrements sonores réalisés par Mirjam Siefert lors de ses séjours au Bray Hotel durant 3 ans. Ses images ne sont pas documentaires. Plutôt s'agit-il d'impressions énigmatiques reflétant les expériences, découvertes et rencontres de la photographe dans l'hôtel.

Art belge. Un siècle moderne

11/10/2012 -20/01/2013 → [Musée d'Ixelles
\(rue Jean Van Volsem, 71 à 1050 Bxl\)musee@
ixelles.be](http://www.musee-ixelles.be)

02/515.64.21

Sélection inédite d'œuvres de la collection privée Caroline et Maurice Verbaet. Peintures, sculptures et œuvres graphiques invitent à découvrir ou re-découvrir l'art belge à travers l'œil remarquable et aiguisé des collectionneurs. Elle vous offrira une mise en lumière originale de l'art belge du XX^e siècle et de l'idée de la Modernité.

Jules Wabbes.

Furniture Designer

17/10 - 13/01/2013

→ [Palais des Beaux-Arts de Bruxelles \(Rue
Ravenstein, 23 à 1000Bxl\) www.bozar.be
070/344 577](http://www.bozar.be)

Jules Wabbes (1919-1974) est l'un des créateurs belges de meubles les plus importants de l'après-guerre et une référence pour les amateurs de design. Et on les comprend car il émane des créations de ce talentueux bruxellois une atmosphère sortie tout droit de Mad Men.

S.F. [Art, Science et Fiction] Mac's

18/11 – 27/02/2013

→ [Site du Grand Hornu \(rue Sainte-Louise, 82
à 7301 Hornu\) 065/65 21 21](http://www.sitegrandhornu.be)

A l'occasion de son dixième anniversaire, le MAC's consacre son exposition d'automne

à la science-fiction. La manifestation est une exposition collective qui embrasse de nombreuses disciplines de l'art d'aujourd'hui. La science-fiction n'a pas produit que des romans, des films, des magazines illustrés ou des bandes-dessinées. Dès ses débuts, elle a aussi nourri ou engendré indirectement des œuvres dans le domaine des beaux-arts. Ce sont des peintures, des sculptures, des photos, des vidéos ou des actions qui, sans relever du genre S.F. au sens strict, sans en partager nécessairement la culture populaire ou le kitsch, ont puisé néanmoins dans son imaginaire pour en reprendre quelques-uns des principaux mythes.

Sol LeWitt

Jusqu'au 09 janvier 2013

→ [Centre Pompidou-Metz \(parvis des Droits
de l'Homme, 1\) 00 33 87 15 39 39](http://www.centrepompidou-metz.fr)

Conférence / Musique

Festival Jazz – *Djangofollies* (en collaboration avec Brosella)

16/01 - 27/01/2013

→ [Différents lieux en Belgique. Voir
programme sur www.brosella.be](http://www.brosella.be)

Le festival fête la naissance de Django Reinhardt, le plus grand musicien de musique manouche de tous les temps. Il a réinventé ce type de musique en y ajoutant des sonorités tirées du jazz mais aussi du blues US. Une musique rythmée, inventive, qui marquera des générations de musiciens après lui.

« *Quelles issues possibles pour la crise de la zone euro ?* »

(Peter Praet et Philippe Maystadt)

14/01/2013 à 20h30 au

→ [Brussels Meeting Center
www.grandesconferences.be](http://www.grandesconferences.be)

Les grandes conférences catholiques réunissent pour cette soirée deux éminents spécialistes de la politique financière au niveau européen. Peter Praet, membre du directoire de la BCE et « économiste en chef » de celle-ci a accepté de dialoguer pour leur tribune avec Philippe Maystadt, ancien président de la BEI.

Barbara PAUCHET

SOUVENIRS PREMIÈRE SOIRÉE RIVE- GAUCHE



Calendrier en bref

		2013
	18 janv.	formation Colloque : La surpopulation carcérale : quelles solutions ?
3 déc.	formation	Mini-recyclage : le contrat bail commercial : ses écueils
	18 janv.	soirée Rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
5 déc.	rencontres	Saint-Nicolas
	26 janv.	culture Visite de la Maison Particulière
13 déc.	rencontres	La Berryer
	31 janv.	formation Mini-recyclage : Liquidation des successions contentieuses: méthodologie et examen de quatre écueils fréquents
18 déc.	formation	Mini-recyclage : le droit du travail et cyber-surveillance
	21 fév.	culture PLA : des labyrinthes à Crossoos ... et dans (nos) cathédrales ?
20 déc.	culture	Exposition Permeke
	27 fév.	culture Visite de l'atelier d'Hans Op De Beeck

Contact pour les annonceurs
Gilles LAGUESSE
E-mail : glaguesse@philippelaw.eu
tel : 02/600.52.00

Photos de couvertures :
© Gil KNOPS
Photos intérieures :
© Antoine Rose

Rédacteur en chef :
Gil KNOPS - Bd Lambert 304 -
1030 Bruxelles - tél. : 02 2470851
mail : gil.knops@krings-law.be

Secrétaire de rédaction :
Christine MOLTOR
Site internet :
www.cjbb.be

Editeur responsable :
Vincent BODSON, avenue Emile
De Mot, 19 - 1000 Bruxelles
tél. : 02/648.75.30
fax. : 02/648.78.41
mail : vincent.bodson@
lallemand-legros.be

Infos légales
La Conférence est éditée par l'ASBL
La Conférence du jeune barreau de
Bruxelles dont le siège social est établi
Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et
inscrite à la Banque Carrefour
des Entreprises sous le
n° 0409.298.626.

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Gilles LAGUESSE
E-mail : glaguesse@philippelaw.eu ;
tel : 02/600.52.00

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2012-2013, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
◦ ayant moins de 10 ans

d'inscription : 50 €

◦ ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

DÉSORMAIS, LA TAILLE "L" EST LA PLUS SEXY.



199€/MOIS*
SANS ACOMPTE

500L
LA CITY LOUNGE

FIAT500L.BE



NOUVELLE 500L. LA PLUS SPACIEUSE DE SA CATÉGORIE · 1.500 CONFIGURATIONS DE SIÈGES · 333 COMBINAISONS DE COULEURS · SURFACE VITRÉE À 360 DEGRÉS · 6 AIRBAGS ET ESP DE SÉRIE



*Selon exemple ci-dessus. Sous forme de prêt à tempérament avec dernière mensualité majorée. Prix facture TVA incl 15.550€. Montant à financer 15.550€. Durée 60 mois, dont 59 mensualités de 199,00€ et une dernière mensualité majorée de 5.442,00€. Prix total à tempérament : 17.397€. Taux annuel effectif global valable au 24/09/2012 : 3,50%. En fonction des durées maximales légales, hors assurance crédit facultative. Ce taux peut être adapté en fonction du marché. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par AlphaCredit sa, Prêteur, rue Ravenstein 60/15 - 1000 Bruxelles. Annonceur : Fiat Group Automobiles Belgique. Photo non-contractuelle. Information environnementale A.R. du 19.03.04 : www.fiat.be

4,2 - 6,2L/100KM **110 - 145G/KM.**



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

MOTOR VILLAGE BRUSSELS

DELTA - Boulevard des Invalides 220 - 1160 Auderghem - 02 674 45 11

MEISER - Chaussée de Louvain 770 - 1030 Bruxelles - 02 702 31 24

MOTOR VILLAGE DROGENBOS

Grote baan 332 1620 Drogenbos - 02 334 40 40

Motor Village
SHOWROOM, SALES & SERVICE **BELGIUM**

www.motorvillage.be

